



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT D'ETAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les Assises Nationales du Développement Durable

Rapport de synthèse

Tunis, Décembre 2014

Remerciements

Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux collègues et confrères des institutions et organismes publics, des organisations de la société civile, du secteur privé et du corps des experts et académiciens qui ont contribué volontairement et avec professionnalisme à la préparation des travaux des assises. Les remerciements vont également à la Coopération internationale Allemande ; la GIZ pour sa contribution à la réussite des ANDD.

Comité de Coordination des Assises :

Mr Salah Darghouth	Conseiller principal du Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
Mr Chokri Ncib	Chargé de mission au Cabinet du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
Mr Lotfi Ben Said	Directeur ; Direction Générale du Développement Durable
Mr Chokri Mezghani	Sous-Directeur ; Direction Générale du Développement Durable
Mr Samir Kaabi	Directeur de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
Mr Samir Meddeb	Expert principal ; consultant indépendant
Mr Habib Ben Moussa	Directeur à l'Agence Nationale de Protection de l'environnement
Mme Sihem Slim	Agence Foncière de l'Habitat
Mme Aicha Ben Ameer	Ministère de l'Agriculture
Mr Béchir Ben Rjeb	Ingénieur conseil ; Entreprise Inter Consult
Mr Néjib Zghonda	Ingénieur conseil ; Entreprise Intertek
Mme Houda dahmen boufaied	Représentante société civile
Mme Raoudha Gafrej	Experte consultante
Mr Bedis bouziri	Représentant société civile
Mme Souhir kaddachi	Représentante société civile
Mme Jouda Bouattour	Universitaire
Melle Ghada Hassine	Universitaire
Mr Ridha Abbes	Expert consultant indépendant
M Rached Ben Azouz	Expert consultant indépendant

Personnes ressources :

Henda Gafsi, Tahar Abdessalem, Ali Chelbi, Ali Abaab ; Ahmed Basti, Mustapha Mezghanni, Fadhel Ghariani, Khalil Attia, Adel Hentati, Boubaker Houmen, Anis Ismail.

Modératrice générale de la conférence : Awatef Mabrouk

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	4
POURQUOI DES ASSISES NATIONALES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ANDD) ?	5
DEMARCHE ET PROCESSUS DES ANDD	6
CHAPITRE 1: MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION	11
CHAPITRE 2: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DES ECOSYSTEMES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14
CHAPITRE 3: QUALITE DE VIE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES	17
CHAPITRE 4: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET TRANSPORT	20
CHAPITRE 5: EDUCATION, INNOVATION ET GESTION DU SAVOIR	23
CHAPITRE 6: GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	25
MESURES PRIORITAIRES A COURT TERME	28
ANNEXE 1	29
PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDD	29
ANNEXE 2	32
ANNEXE 3	35
PROGRAMME DES ANDD	35
ANNEXE 4	38
LISTE DES PARTICIPANTS	38

POURQUOI DES ASSISES NATIONALES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ANDD) ?

Le développement durable apparaît de plus en plus dans la plus part des pays du monde comme un choix de développement qui offrirait les meilleures garanties d'équilibre possibles entre d'une part la recherche croissante de production et d'accumulation de richesse et d'autre part le maintien du bien-être social et la préservation des ressources naturelles.

La Tunisie n'ayant pas échappé à cette logique et à cette tendance, a adhéré très rapidement au principe du développement durable depuis sa promulgation lors du sommet des Nations Unies de la terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992. Depuis cette date, de multiples tentatives ont été menées par différents acteurs du développement dans l'objectif de matérialiser et mettre en œuvre le concept de développement durable. Seulement, et de manière générale, nous observons actuellement dans différents secteurs de développement et à plusieurs échelles des décalages manifestes entre les objectifs de la durabilité et les modes actuels de planification, de production, d'aménagement et de gestion des différentes richesses nationales tant humaines que naturelles.

Après la révolution, nous avons pris conscience de manière plus visible de ces décalages à travers des déséquilibres régionaux manifestes, particulièrement entre le littoral et l'intérieur du pays ; des disparités sociales importantes, illustrées par des taux de chômage et de pauvreté plus élevés ; des systèmes de production faiblement créateurs de richesses et d'emplois et un patrimoine naturel faisant apparaître dans plusieurs endroits des signes de surexploitation et de détérioration.

Devant cet état de fait, le développement durable devient de plus en plus un objectif inéluctable pour la Tunisie. C'est ainsi que la nouvelle constitution de la Tunisie de Janvier 2014 a annoncé clairement dans son article 12 que l'état œuvre à la réalisation de la justice sociale, au développement durable, à l'équilibre entre les régions et à l'exploitation rationnelle des richesses nationales. Une instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures est créé au niveau de l'article 129, afin de concrétiser l'objectif du développement durable que l'Etat s'est donné. Cette instance est impérativement consultée pour les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que pour les différents plans de développement.

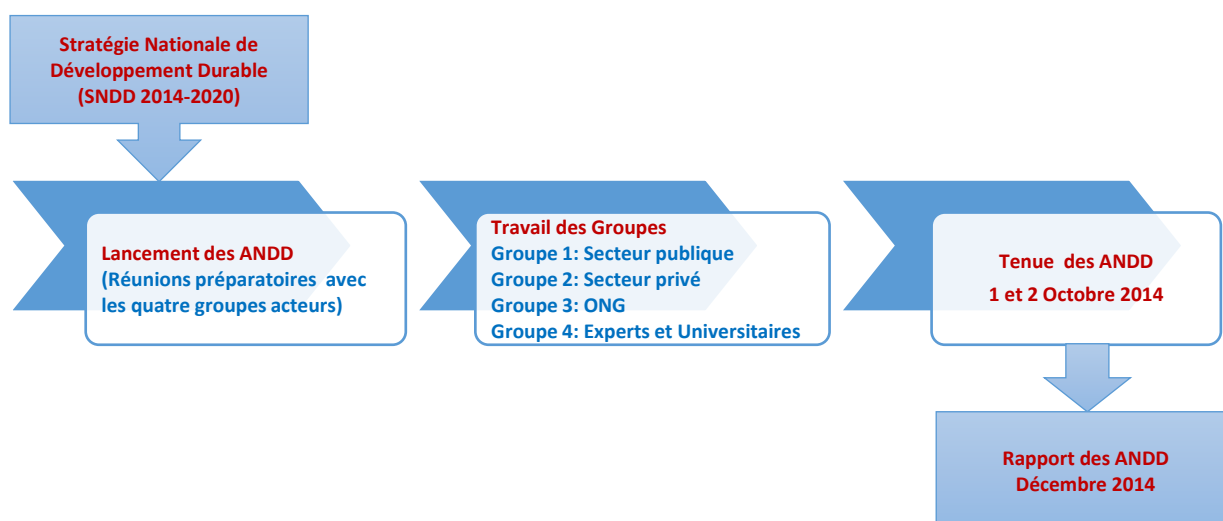
C'est dans cette dynamique et sur la base des résultats de la Stratégie Nationale de Développement Durable (Cf. Processus de la SNDD en Annexe 1), élaborée au cours de ces dernières années, que le Secrétariat d'Etat au développement durable a jugé utile d'engager ces premières assises nationales du développement durable (ANDD). Il s'agit d'un processus de concertation et de négociation entre plusieurs acteurs, autour de thématiques horizontales qui ensemble conditionnent la durabilité du développement en Tunisie. Cet échange et ce partage entre acteurs de visions différentes et d'intérêts même contradictoires développent la capacité, au sein de la société, de concevoir et de planifier en commun des politiques et des programmes intégrés qui prennent en compte simultanément

plusieurs intérêts tout en assurant l'équilibre entre les différents impératifs économique, sociaux et environnementaux.

DEMARCHE ET PROCESSUS DES ANDD

Les défis majeurs, immédiats et futurs, auxquels la Tunisie est confrontée et qui se trouvent amplifiés depuis l'avènement de la révolution, notamment sur le plan politique et institutionnel, appellent à repenser le développement en lui conférant une meilleure durabilité. Cette évolution ne peut se produire qu'à travers une innovation et même une refonte des politiques, des modalités de planification et de gouvernance dans la plus part des domaines de développement prioritaires.

C'est dans ce sens que les Assises Nationales du Développement Durable ont été conçues. Il s'agit d'un processus de concertation entre différents acteurs et parties prenantes à l'échelle nationale, concernés par les questions prioritaires de développement socio-économique et de protection de l'environnement:



PHASE PREPARATOIRE

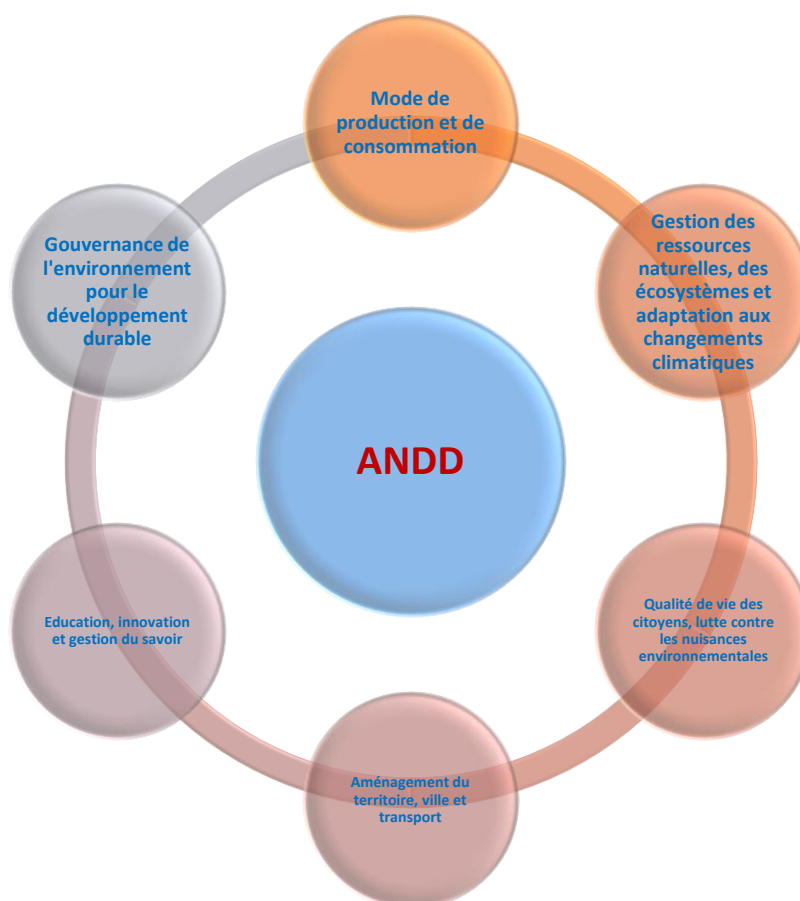
Pour cela, et au cours de la phase préparatoire des assises, des débats, au sein de groupes de travail (Cf. Groupes de travail en Annexe 2), ont été menés avec les principaux acteurs impliqués dans les processus de développement ; il s'agit de : (i) l'administration et le secteur public, (ii) le secteur privé, (iii) les organisations de la société civile et (iv) les experts et universitaires. Chacun de ces quatre groupes d'acteurs a été sollicité pour apporter, selon sa perspective, sa vision, des propositions de mesures de politique par rapport aux différentes thématiques des ANDD.

Les débats au sein de ces groupes ont concerné des thématiques transversales et à portée stratégique. Les thématiques ont été abordées de manière systémique faisant valoir au

même niveau et en même temps les aspects, économiques, sociaux, environnementaux, culturels et de gouvernance. Une vision convergente et concertée des différents acteurs a été ensuite développée.

Six thématiques majeures ont été retenues lors des débats et des discussions au niveau des commissions préparatoires:

1. Les modes de production et de consommation
2. La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques
3. La qualité de vie des citoyens, la lutte contre les nuisances environnementales
4. L'aménagement du territoire, la ville et le transport
5. L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir
6. La gouvernance de l'environnement pour le développement durable.



Chacun des quatre groupes et à travers une série d'ateliers de concertation a été amené, au cours de la phase préparatoire des assises, à identifier les enjeux et les problématiques spécifiques à chacune des thématiques, concevoir une vision prospective pour chaque thématique qui soit la plus durable possible et proposer des axes stratégiques et des mesures prioritaires pour chaque thématique dans le but de corriger les tendances actuelles et de s'orienter vers une durabilité plus marquée.

DEROULEMENT DES ASSISES

La synthèse du travail des groupes a été soumise pour discussion et validation aux premières Assises Nationales du Développement Durable qui ont eu lieu les 1 et 2 Octobre 2014 (Programme des ANDD en Annexe 3). Ces assises ont mobilisé environ 600 personnes provenant des différents secteurs ciblés (100 ONGs, 50 experts et universitaires, 30 entreprises. Liste des participants en Annexe 4).

La session inaugurale s'est tenue sous l'égide du Chef du gouvernement et présidée par Monsieur Nidhal Ouerfelli, Ministre délégué chargé de la Coordination et du Suivi des Affaires Economiques et en présence de membres du gouvernement. Le programme (Annexe 3) comportait 3 sessions à savoir une séance plénière introductive, des ateliers thématiques et une séance plénière de restitution et de clôture. Les ateliers thématiques organisés dans ce cadre ont permis de valider une cinquantaine de mesures opérationnelles.

SEANCE PLENIERE INAUGURALE

Lors de cette séance trois allocutions d'ouverture ont été prononcés par Messieurs Nidhal Ouerfelli, Hédi Larbi et Mounir Majdoub.

Monsieur Nidhal Ouerfelli, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de la Coordination et du Suivi des Affaires Economiques, a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'aux représentants des pays et des organisations régionales et internationales prenant part aux assises. Il a insisté sur les entraves liées au développement durable qui se manifestent particulièrement à travers l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et le retard dans la réalisation des projets de dépollution des grands pôles industriels. Il a par ailleurs, évoqué les conséquences de ces entraves sur les aspects environnementaux, socioéconomiques et sur la qualité de vie du citoyen aussi bien dans le milieu urbain que rural. Il a également relevé le manque de vision et de planification pertinentes en matière de gestion des différents types de déchets, la non évolution des modes de consommation et de production vers la durabilité et la non adéquation du système de planification territorial aux spécificités culturelle, naturelle et climatique de notre pays et aux besoins de développement.

Il a plaidé en faveur d'une stratégie basée sur un nouveau concept rechantant la décentralisation et la déconcentration et qui garantit le droit constitutionnel du citoyen, dans toutes les régions du territoire, à une vie décente et à un environnement sain.

Monsieur Hédi Larbi Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et de du Développement Durable, a rappelé le concept et les principes du développement durable en insistant sur les difficultés à définir le juste équilibre entre les besoins de développement et les impératifs de protection de l'environnement dans le sens large du terme et le maintien des équilibres sociaux. Il a, par ailleurs, attribué les échecs enregistrés à l'approche strictement technique face à une évolution accrue des revendications sociales et économiques particulièrement après la révolution. Il a insisté sur la nécessité d'accorder plus d'importance aux mesures pratiques urgentes cadrant avec les problématiques posées en prenant en considération la limite des ressources financières et humaines des institutions nationales.

Monsieur Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat chargé du développement durable a présenté le cadre général des assises et des différentes étapes du processus en remerciant tous ceux qui ont contribué aux phases préparatoires. Il a par ailleurs, insisté sur l'importance de cet événement à la fois sur les plans national, régional et international et sur l'intérêt que lui accorde le gouvernement. Il a également rappelé les défis en matière d'environnement et développement durable et la nécessité de parvenir à un ensemble de mesures prioritaires dans une vision futuriste de la relation homme-terre qui permet d'assurer le concept intégration, le découplage entre développement et consommation des ressources naturelles et la bonne gouvernance.

Suite à cette séance d'ouverture, Monsieur Samir MEDDEB expert chargé des travaux de synthèse des assises, a exposé les principaux résultats issus des travaux préparatoires des groupes. Pour chaque thème stratégique, il a présenté, outre le diagnostic sommaire de la situation, la vision, les axes stratégiques et les mesures opérationnelles y afférentes. En somme, 15 axes stratégiques et 40 mesures ont été identifiés pour l'ensemble des thèmes abordés.

Suite à cette présentation, un débat animé par Mme Aouatef Mabrouk sur les aspects d'ordre général, a été lancé. Plusieurs recommandations ont été formulées dont particulièrement:

- s'accorder sur une définition commune du développement durable,
- avoir une vision intégrante de l'ensemble des thématiques. A cet effet, un groupe a été créé pour formuler une proposition dans ce sens,
- accorder plus d'importance à l'aspect santé compte tenu de son lien avec la qualité de la vie et des modes de production et de consommation,
- développer davantage le thème énergie,
- impliquer davantage le citoyen à l'échelle locale pour assurer une appropriation du concept de développement durable,
- prendre en considération les dimensions régionales et internationales ainsi que les nouveaux concepts tels que l'économie circulaire,
- créer un comité de suivi impliquant les différentes parties prenantes,
- organiser les assises périodiquement pour évaluer les réalisations.

ATELIERS THEMATIQUES

Six ateliers thématiques portant sur les principaux défis en matière de développement durable, se sont tenus parallèlement pour débattre des propositions issues de la phase préparatoire, les enrichir et les valider lors de la session plénière de restitution. Les ateliers ont été animés par des membres du gouvernement et ce comme suit :

Ateliers	Président/Animateur de l'atelier
Les modes de production et de consommation	Monsieur Kamel BENNACEUR ; Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines
La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques	Monsieur Lassaad LACHAAL ; Ministre de l'Agriculture
La qualité de vie des citoyens, la lutte contre les nuisances environnementales	Monsieur Mohamed Salah BEN AMMAR ; Ministre de la Santé Publique
L'aménagement du territoire, la ville et le transport	Monsieur Hedi LARBI ; Ministre de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir	Monsieur Taoufik JELASSI ; Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication
La gouvernance de l'environnement pour le développement durable	Monsieur Anouar BEN KHELIFA ; Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement chargé de la Gouvernance et de la Fonction Publique

Les travaux des ateliers ont abouti à la proposition de 76 mesures de politique dans les divers thèmes.

SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION ET CLOTURE

Cette séance a été présidée par Monsieur Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat au Développement Durable et Monsieur Adbderrazek Ben Khelifa Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'intérieur, chargé des affaires régionales et locales.

Lors de cette séance, les rapporteurs des ateliers ont présenté les résultats de leurs travaux respectifs. Une séance de débats a été conduite par Mme Awatef Mabrouk, l'animatrice générale des assises. Cela a permis aux participants n'ayant pas pris part aux travaux des autres ateliers, d'apporter leurs avis sur les recommandations avancées.

A la fin, une synthèse générale des assises a été présentée par le rapporteur général Monsieur Habib Ben Moussa et Monsieur Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat au Développement Durable.

RESULTATS DES ASSISES

En prenant en considération les travaux préparatoires et les recommandations des ANDD, une synthèse générale fait ressortir 49 mesures concrètes à court et à moyen termes. Ces mesures ont été réparties en 5 groupes: réglementaires, institutionnelles, programmatiques, instruments économiques et recommandations générales.

CHAPITRE 1: MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le capital naturel est soumis à des pressions de plus en plus fortes suite à une consommation et une production croissantes

Nos sociétés se caractérisent de plus en plus par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, avec des durées de vie des produits de plus en plus courtes, entraînant un accroissement de la consommation des ressources naturelles ainsi que la production de déchets, de rejets liquides et de nuisances de tout genre. Cette tendance entraîne des pressions de plus en plus fortes sur le capital naturel, qui se trouve par conséquent sous la double pression du prélèvement excessif et de la dégradation suite aux pollutions.

La Tunisie n'échappe pas à cette tendance, en effet et à l'instar des pays développés et ceux en voie de développement les modes de consommation et de production que nous pratiquons se traduisent par une exploitation de plus en plus excessive de ressources naturelles, d'espace et d'énergie. Ils sont également générateurs de quantités de plus en plus croissantes de rejets et de nuisances.

L'énergie occupe une place de plus en plus importante dans le budget de l'état entravant ainsi, en grande partie, les opportunités d'investissement public

La Tunisie connaît un déficit énergétique de plus en plus important, celui-ci représente actuellement environ 20%, il pourrait atteindre, selon les scénarios de la demande 40% à 60% en 2030. Les dépenses énergétiques du pays se situent autour de 15% du PIB ce qui est de nature à affecter fortement la compétitivité de l'économie tunisienne.

Par ailleurs, les subventions aux prix intérieurs de l'énergie qui s'élèveraient à environ 2500 MDT en 2013, soit environ 10% du budget de l'Etat, pèsent lourd sur les finances publiques énergétique et exerce un effet d'éviction sur le budget public d'investissement.

Les modes de développement pratiqués en Tunisie au cours des dernières décennies ont particulièrement privilégié l'intérêt socioéconomique au détriment des impératifs de l'environnement et des limites du capital naturel

- **Le bâtiment** de plus en plus en décalage avec les spécificités climatiques et culturelles du pays apparaît comme un secteur énergivore au niveau des différentes phases de la construction : fabrication des matériaux de construction, transport de ces matériaux, exploitation énergétique des bâtiments, chauffage et climatisation.
- **Le tourisme** à prédominance balnéaire et malgré sa faible rentabilité, apparaît grand consommateur d'espace souvent d'intérêt écologique et économique important.
- **L'industrie**, prédominée par la petite et moyenne entreprise, nécessite encore de grands efforts de mise à niveau environnementale ; elle se trouve aujourd'hui responsable de la pollution de plusieurs milieux marins et continentaux : Sfax sud, le golfe de Gabes, bassin minier de Gafsa.
- **L'agriculture**, secteur traditionnel, est jugé grand consommateur de ressources naturelles, particulièrement les eaux et le sol, avec souvent des rendements à faible valeur ajoutée.
- **La pêche** souffre de plus en plus de rendements faibles ; les pratiques non-respectueuses de l'environnement, associées à la persistance de poches de pollution significative, le cas du golfe de Gabes, limitent les potentialités de ce secteur.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

Devant cet état de fait et afin de garantir un accès pérenne aux ressources naturelles et à l'énergie, dont tout développement a besoin, la Tunisie est contrainte dans la prochaine période à entamer progressivement la révision de ces modes de production et de consommation. Ceux-ci doivent être orientés vers une économie plus durable, qui limite l'exploitation des ressources naturelles, l'utilisation d'énergie, les impacts sur l'environnement et améliore la compétitivité et la qualité de vie de tous les citoyens. Cette vision se décline en trois axes stratégiques majeurs :

Axe stratégique 1.1: Garantir une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques, programmes et plans de développement.

Les politiques et les programmes de développement planifiés et mis en œuvre dans les secteurs socioéconomiques souffrent souvent d'un faible niveau d'intégration des contraintes et des limites de l'environnement dans les schémas et les scénarios proposés. L'approche ainsi développée reste de ce fait souvent entravée par l'absence de cette considération environnementale. Des mécanismes de planification et de concertation doivent être ainsi développés dorénavant afin de sortir progressivement de l'approche sectorielle et s'orienter vers des approches plus intégrées qui regrouperaient les intérêts multiples et concertés de la plus part des acteurs. Les évaluations environnementales et sociales stratégiques développées dans plusieurs pays avancées constitueraient un cadre idoine d'intégration.

Axe stratégique 1.2: Assurer l'émergence et la promotion d'une économie verte, faiblement consommatrice d'énergie, rationalisant l'usage des ressources naturelles, favorisant une production propre et contribuant à la création de nouvelles richesses et d'emplois.

L'économie verte, préconisée solennellement lors du sommet Rio+20, tenu à Rio de Janeiro en 2012, comme solution alternative au développement dans le monde, apparaît de plus en plus comme une économie capable à la fois de réduire la consommation de matières premières et de nuisances et d'augmenter les opportunités de création de nouvelles formes de richesse et d'emplois.

L'émergence de cette nouvelle forme d'économie est toutefois conditionnée par la mise en application de trois impératifs essentiels, un impératif politique qui créerait les conditions stratégiques de développement de l'économie verte, un impératif technique qui offrirait les moyens d'intervention aux acteurs impliqués dans l'économie verte et un impératif financier et incitatif qui encouragerait les acteurs à s'impliquer dans cette économie.

Axe stratégique 1.3: Concevoir et mettre en place les fondements et les leviers d'une transition énergétique dans les différents domaines du développement.

La transition énergétique est l'un des fondements de l'économie verte, elle doit permettre d'alléger la consommation de l'énergie fossile à travers premièrement l'amélioration des procédés de production et l'adoption de nouvelles pratiques moins énergivores et par conséquent la réduction de l'intensité énergétique et deuxièmement à travers la promotion de nouvelles formes d'énergie nouvelles et renouvelables. La transition énergétique créera ainsi les conditions pour consommer mieux en économisant de l'énergie dans les principaux secteurs du transport, du bâtiment et de l'industrie ; pour produire autrement et préserver l'environnement à travers l'utilisation des énergies renouvelables. La transition énergétique favorisera aussi la création d'emplois dans des créneaux d'avenir.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures prioritaires et recommandations	Natures de la mesure
AS 1.1 : Garantir une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques, programmes et plans de développement	1. Institutionnaliser les évaluations environnementales et sociales stratégiques, EESS, pour les politiques, plans et programmes publics ayant une incidence sur la durabilité du développement	Réglementaire phare
	2. Réduire au maximum le poids du secteur informel à travers son organisation, son contrôle et son intégration dans l'économie organisée	Recommandation générale
AS 1.2 : Assurer l'émergence et la promotion d'une économie verte, faiblement consommatrice d'énergie, rationalisant l'usage des ressources naturelles, favorisant une production propre et contribuant à la création de nouvelles richesses et d'emplois	3. Finaliser la stratégie nationale de promotion de l'économie verte et accélérer sa mise en œuvre	Programmatique
	4. Intégrer les achats publics durables dans la réglementation des marchés publics	Réglementaire
	5. Développer et mettre en place une fiscalité et des instruments économiques qui encouragent la consommation et la production durables y compris dans le secteur agricole	Recommandation générale
	6. Elaborer des dispositifs d'information et de contrôle sur la qualité écologique des produits et leur traçabilité tout le long de leur cycle de	Programmatique

	vie	
	7. Renforcer les capacités des structures d'accompagnement des acteurs impliqués dans des démarches de production durable	Institutionnelle
AS 1.3 : Concevoir et mettre en place les fondements et les leviers d'une transition énergétique dans les différents domaines du développement	8. Elaborer une loi-cadre sur la transition énergétique qui favorise l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelable	Réglementaire

CHAPITRE 2: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DES ECOSYSTEMES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE ET ENJEUX

Le capital naturel de la Tunisie est limité

La Tunisie, située entre la Méditerranée et le Sahara, est un pays semi-aride à aride sur la majeure partie de son territoire. Cette aridité conjuguée à la variabilité du climat fait de l'eau, du sol, des forêts, des parcours, de la biodiversité et des ressources naturelles d'une manière générale un capital naturel limité et inégalement réparti sur le territoire national.

A ce titre, le tunisien dispose en moyenne d'un peu plus de 400 m³/an d'eaux mobilisées pour l'ensemble des usages, soit en dessous du seuil de stress hydrique de 500 m³/an admis à l'échelle internationale. Au niveau des ressources en sol, la Tunisie dispose d'environ 4.5 Millions d'hectares de terres arables, soit moins d'un demi-hectare par habitant ; les forêts, couvrent, quant à elle, un peu plus d'un million d'hectares, soit environ 1 000 m²/habitant et environ 7 % de la surface nationale.

Ce capital naturel est aujourd'hui, dans plusieurs endroits de la Tunisie, le siège de fortes pressions naturelles et anthropiques

Les pressions naturelles et anthropiques que subissent les ressources naturelles de la Tunisie font qu'aujourd'hui plus de 75% de la surface nationale se trouve sous le poids d'une désertification à plusieurs formes. Les ressources en eau sont de plus en plus sollicitées avec apparition localement de graves phénomènes de surexploitation des nappes souterraines, les parcours et les forêts subissent certaines formes de dégradation et plus particulièrement dans les zones convoitées par l'urbanisation. Le stock halieutique, quant à lui, fait apparaître des signes sérieux de surexploitation.

Au-delà des limites du capital naturel et de son niveau de surexploitation, celui-ci se trouve encore aujourd'hui et malgré les grands efforts consentis, sous la pression de multiples

formes de pollution qui contribuent à sa dégradation et par conséquent à la détérioration de la santé humaine, et ceci à travers, particulièrement les déchets et les eaux usées dont une grande partie demeure aujourd'hui mal assainie.

Les changements climatiques, auxquels la Tunisie est confrontés, risquent dans l'avenir, de fragiliser encore le capital naturel

La Tunisie et à travers sa position au cœur de la méditerranée, région sérieusement impactée par les changements climatiques, se trouve confrontée au cours des prochaines décennies à des variations notables de précipitations et de températures plus ou moins importantes en fonction des régions du pays.

Ces variations conditionneront vraisemblablement l'état du capital naturel et plus particulièrement au niveau de ses eaux, son couvert végétal, sa biodiversité, son sol et par conséquent les différentes potentialités de production.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

Afin de préserver les ressources naturelles et maintenir les écosystèmes dans des équilibres viables et offrir aux acteurs les capacités de s'adapter aux aléas des changements climatiques, il y a lieu d'asseoir, en Tunisie, une nouvelle forme de gouvernance du capital naturel qui soit efficace et durable et qui impliquerait réellement les usagers tout en étant adaptées aux différentes spécificités écologiques. Trois axes stratégiques matérialisent cette vision :

Axe stratégique 2.1 : Freiner le phénomène de la désertification en Tunisie et préserver le patrimoine naturel

La Tunisie a entrepris depuis plusieurs décennies des efforts considérables en matière de lutte contre la dégradation des sols et la désertification d'une manière générale. Aujourd'hui et afin de freiner ce phénomène qui continue à sévir dans plusieurs régions, il y a lieu de repenser les modalités de sa gestion. Celle-ci doit être abordée de manière plus globale et intégrée qui inclut en même temps les contraintes naturelles mais aussi celles des usagers afin que les solutions préconisées soient en même temps porteuses de développement et protectrices des ressources naturelles.

Au même moment, la gestion des ressources en eaux, de plus en plus exploitées et plus particulièrement au niveau des nappes souterraines, doit s'opérer à des échelles plus adaptées aux spécificités de la ressource tout en s'écartant de la logique classique d'augmentation continue de l'offre vers une logique d'optimisation de la demande. L'amélioration des connaissances de la ressource, la gestion participative et le renforcement du contrôle doivent être les nouvelles bases de la gestion des ressources en eau en Tunisie.

Axe stratégique 2.2 : Conserver la diversité biologique et s'opposer à toutes ses formes de dégradation

La diversité biologique en Tunisie est en net recul au cours de ces dernières décennies sous l'effet conjoint de multiples facteurs anthropiques et plus particulièrement du développement de l'agriculture commerciale intensive. La limitation de la dégradation de ce patrimoine et sa conservation ne pourra s'établir qu'à travers l'amélioration substantielle

des connaissances et du suivi continu de la biodiversité et de ses interactions avec les activités anthropiques, l'intégration dans le développement agricole du souci de préservation de la biodiversité, le développement et la généralisation de projets de valorisation du patrimoine biologique et la mise en application de mesures coercitives qui pénaliseraient sévèrement toute atteinte à ce capital.

Axe stratégique 2.3 : Maitriser les connaissances en matière de changements climatiques et intégrer leurs effets dans les modalités de planification du développement et du territoire

Le degré de connaissance des impacts des changements climatiques en termes de vulnérabilité des ressources naturelles et des milieux et de variabilité du niveau de productivité des principales activités humaines, conditionne fortement le niveau de prise de conscience et d'implication des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'adaptation aux effets des changements climatiques.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures prioritaires et recommandations	Natures de la mesure
AS 2.1 : Freiner le phénomène de la désertification en Tunisie et préserver le patrimoine naturel.	9. Concevoir et mettre en place une nouvelle génération de plans intégrés de lutte contre la dégradation des terres aux échelles nationale, régionale et locale, qui soient en concordance avec les spécificités socioéconomiques des populations concernées.	Programmatique
	10. Promulguer la loi sur la biosécurité	Réglementaire
	11. Concevoir et mettre en œuvre de manière participative des plans de gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydrologique	Programmatique
AS 2.2 : Conserver la diversité biologique et s'opposer à toutes ses formes de dégradation.	12. Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des écosystèmes et veiller à sa mise en œuvre.	Programmatique phare
	13. Elaborer un inventaire et une évaluation générale des ressources naturelles sur la base des informations existantes et d'études complémentaires	Programmatique
	14. Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation et d'assistance aux juges impliqués dans les affaires en relation avec l'environnement	Programmatique
AS 2.3 : Maitriser les connaissances en matière de changement climatique et intégrer ses effets dans les modalités de planification de l'environnement.	15. Mettre en œuvre la stratégie nationale sur les changements climatiques.	Programmatique

CHAPITRE 3: QUALITE DE VIE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES

CONTEXTE ET ENJEUX

La qualité de vie est la base de tout développement socioéconomique

La qualité de vie conditionne la performance du développement socioéconomique entrepris au quotidien par la collectivité et par chacun des citoyens. Toutes les études et investigations entreprises dans ce sens ont mis en évidence la relation étroite entre le cadre de vie des citoyens, dans un espace donné et leur capacité à produire et se développer. Les conditions insalubres et dégradées limitent les opportunités de création et de construction. Au contraire, un cadre adéquat, sain, agréable impulse l'individu à produire mieux et à s'investir dans son travail.

La qualité de vie des citoyens en Tunisie est souvent et dans la plus part des régions, entachée par de sérieux disfonctionnement de l'espace dans lequel ils vivent et par des dérèglements fréquents au niveau de la gestion des nuisances

Le cadre de vie du citoyen d'une manière générale, en milieu urbain ou rural et hormis certains quartiers privilégiés, dans la capital et au niveau des grandes villes, souffre souvent de dysharmonie urbaine, de disfonctionnement spatial et de gestion la plus part du temps très approximative des nuisances, particulièrement les déchets, les eaux usées, les chantiers, le bruit et les écoulements d'eau de pluie. L'aménagement et la planification de la ville, la capacité des intervenants locaux et nationaux à gérer convenablement l'espace, le niveau de citoyenneté de la population constituent les principaux déterminants de la qualité de la vie.

La lutte contre les nuisances en Tunisie affiche des niveaux de performances divers d'un secteur à l'autre

- **La gestion des déchets** souffre encore de sérieux disfonctionnements de tout genre : institutionnel, organisationnel, technique et financier. Nous continuons encore à rencontrer dans plusieurs coins de rues, pratiquement au niveau de toutes les villes de Tunisie ainsi que dans les espaces naturelles des accumulations plus ou moins importantes de déchets non collectés.
- **L'assainissement des eaux usées** et malgré les grands efforts entrepris affiche encore des difficultés sérieuses, le cas de l'assainissement domestique en milieu rural, celui des eaux usées industrielles et du financement de l'assainissement d'une manière générale.
- **La pollution industrielle** constitue encore dans certaines régions une source de dégradation de l'environnement et d'atteinte à la santé humaine.

Le milieu rural demeure souvent en décalage par rapport au milieu urbain en termes d'accès aux services environnementaux

Le milieu rural demeure en décalage par rapport au milieu urbain en termes d'équipements, d'infrastructure et de développement d'une manière générale. La lutte contre les nuisances et plus particulièrement les déchets et les eaux usées est souvent menée en milieu rural de

manière approximative, se trouvant fréquemment ainsi à l'origine d'atteintes aux ressources naturelles, à l'environnement d'une manière générale ainsi qu'à la santé humaine.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

Aujourd'hui et afin que tout citoyen puisse jouir d'un niveau de bien être satisfaisant et contribuer ainsi et de manière efficace, à l'essor de la Tunisie ; il est indispensable de faire concourir les efforts de tous les intervenants en vue de garantir à l'ensemble de la population nationale un niveau de vie de qualité satisfaisante. Ce niveau de niveau doit aussi préserver la santé humaine et garantir toute les conditions nécessaires pour le meilleur développement socioéconomique. Quatre axes stratégiques matérialisent cette vision :

Axe stratégique 3.1 : Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et industriels

Les déchets, qu'elle que soit leur nature, constituent aujourd'hui en Tunisie un problème majeur pour l'ensemble des intervenants ainsi que pour la population. Les modalités actuelles qui consistent à chercher à enfouir tous les déchets produits commencent à atteindre leurs limites. Les lieux de nouvelles décharges deviennent rares et les riverains sont de plus en plus sceptiques à ce type de projets. L'enfouissement ne doit plus être l'objectif essentiel de la gestion des déchets. Au contraire, cette gestion doit se baser et se structurer autour de deux axes majeurs ; la réduction des déchets à la source et la valorisation de la part la plus importante des déchets produits. Pour que cette nouvelle approche puisse se mettre en place et se concrétiser, il devient indispensable de reprendre les modalités de planification des déchets, depuis le niveau local jusqu'au national de la manière la plus concertée et la plus intégrée possible, en y incluant les différentes modalités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour atteindre les objectifs escomptés.

Axe stratégique 3.2 : Instaurer un assainissement des eaux usées domestiques et industrielles durable et de qualité

Les modalités d'assainissement des eaux usées développées en Tunisie depuis plusieurs décennies et bien qu'elles aient conduit à des résultats très encourageants, sont confrontés aujourd'hui, dans la perspective du développement et de la généralisation, à de sérieuses limites. Ces dernières apparaissent particulièrement au niveau de l'assainissement des eaux usées domestiques en milieu rural, de l'assainissement des eaux usées industrielles ainsi qu'au niveau de l'assainissement continu et durable de qualité des eaux usées domestiques.

La maîtrise de ces nouveaux défis d'assainissement tant technique, qu'organisationnel que financier, et plus particulièrement dans les zones non assainies, ne peut être surmonté qu'à travers l'adoption progressive de nouveau systèmes d'assainissement qui soient décentralisés et adaptés aux spécificités locales.

Axe stratégique 3.3 : Lutter contre la pollution industrielle

L'activité industrielle en Tunisie qu'elle soit publique au niveau des grandes unités étatiques, ou privée au niveau de l'ensemble des petites et moyennes entreprises se trouve aujourd'hui, responsable dans plusieurs régions du pays de différentes formes de pollution,

de dégradation des milieux et même d'atteinte à la santé humaine. Une mise à niveau environnementale de ces entreprises est indispensable ; celle-ci et pour qu'elle puisse se concrétiser, doit être accompagnée par un renforcement du cadre réglementaire dans le domaine et par un appui aux structures d'assistance technique et financière qui accompagneraient les différentes entreprises polluantes.

Axe stratégique 3.4 : Préserver la santé humaine de toute forme de nuisance et de pollution

La pollution, qu'elle que soit sa nature et sa source, peut être à l'origine d'atteintes plus ou moins graves à la santé humaine. La corrélation entre ces pollutions et les risques encourus à la santé reste peu développée en Tunisie. Une discrétion et une pudeur ont souvent caractérisé cet aspect et rares sont les publications et les informations qui en fait état. Une communication sérieuse et ciblée sur cet aspect et basée sur des connaissances crédibles et vérifiées est aujourd'hui indispensable afin de mieux contribuer à la limitation des atteintes de la pollution à la santé humaine.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires et Recommandations	Type de mesure
AS 3.1 : Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et industriels	16. Réduire le recours à l'enfouissement des déchets par l'adoption de systèmes de tri et de valorisation,	Recommandation générale
	17. Réglementer et généraliser les plans directeurs régionaux et communaux de gestion des déchets y compris en zones rurales	Réglementaire
	18. Introduire une redevance locale pour la gestion des déchets	Economique
	19. Interdire l'usage des sacs d'emballage en plastique	Réglementaire
	20. Restructurer le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des déchets tout en lui garantissant une meilleure participation de la population et du secteur privé	Institutionnelle phare
AS 3.2 : Instaurer un assainissement des eaux usées domestiques et industrielles durable et de qualité	21. Favoriser les systèmes locaux et décentralisés de l'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles y compris en zones rurales	Recommandation générale
	22. Restructurer le secteur de gestion des eaux usées y compris ONAS	Institutionnelle
AS 3.3 : Lutter contre la pollution industrielle	23. Réglementer les éco-audit et le reporting environnemental des entreprises	Réglementaire phare
	24. Mettre en œuvre un programme national de dépollution des hotspots : Gabes, Sfax, Kasserine et le bassin minier de Gafsa	Programmatique
	25. Restructurer le fonds de dépollution FODEP et élargir son champ d'intervention	Economique
	26. Mettre en place les dispositions réglementaires, techniques et organisationnelles pour assurer l'application effective du principe pollueur payeur.	Réglementaire
AS 3.4 : Préserver la santé humaine de toute forme de nuisance et de pollution	27. Développer un programme de communication sur les risques sanitaires induits par la pollution	Programmatique

CHAPITRE 4: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET TRANSPORT

CONTEXTE ET ENJEUX

L'aménagement du territoire en Tunisie est marqué par des disparités régionales importantes

La politique de l'aménagement du territoire développée en Tunisie au cours de ces dernières décennies a considérablement privilégié le développement des activités socioéconomiques sur le littoral au dépend de l'intérieur du pays. La frange littorale, bien qu'elle soit limitée et fragile, constitue ainsi, aujourd'hui le siège de la quasi-totalité du développement national. Cette disparité territoriale a engendré un déséquilibre manifeste entre un littoral avancé, relativement développé et un intérieur du pays sous-équipé et marginalisé.

L'aménagement du territoire souffre d'un manque de coordination entre les multiples acteurs

Les intervenants dans le domaine de l'aménagement du territoire, publics et privés, aux différentes échelles nationales, régionales et locales sont multiples et variés. Une carence manifeste caractérise aujourd'hui la coordination et l'homogénéisation des approches et des visions d'aménagement entre les acteurs aussi bien au niveau de la même échelle qu'au niveau des liens et des continuités qui doivent s'établir entre des échelles différentes. Cette lacune, conduit souvent à différentes formes de disfonctionnement au niveau de la gestion de l'espace.

Le tissu urbain est en nette croissance en Tunisie avec souvent des signes de disfonctionnement important

Le tunisien s'urbanise de plus en plus, le taux d'urbanisation dépasse aujourd'hui 65% à l'échelle nationale. Les tunisiens sont en quête de la ville, ils voient en elle et globalement la meilleure opportunité pour satisfaire leurs différents besoins personnels et familiaux. Une pression, sans cesse croissante, s'exerce ainsi sur cet espace faisant, la plus part du temps, que son rythme de développement est souvent plus rapide que celui de sa planification. Ce décalage est actuellement la raison essentielle des différentes formes de disfonctionnement que nous observons au niveau de l'espace urbain du pays.

Les collectivités locales, en charge en grande partie, de la gestion des villes souffrent d'un manque flagrant de moyens

Les affaires urbaines sont en grande partie gérées par les municipalités. Seulement et malgré des avancées certaines dans les domaines législatifs, institutionnels et financiers, les municipalités souffrent encore d'importantes lacunes. Les ressources des municipalités sont en effet très insuffisantes au regard de leurs besoins.

A côté de la faiblesse de leurs ressources financières, les villes manquent également de capacités techniques, d'approches et d'outils performants pour planifier, coordonner et gérer le développement urbain dans la durée. Leur marge de manœuvre est par ailleurs

particulièrement faible face à des opérateurs sectoriels très puissants qui interviennent chacun dans leur domaine respectif sans coordination systématique ni structurée.

Le secteur du transport est en net décalage par rapport aux préoccupations de l'aménagement du territoire et de l'environnement

L'aménagement du territoire peut constituer un outil de planification fondamentale dans l'optimisation du transport à l'échelle urbaine mais aussi nationale. L'aménagement du territoire peut contribuer, en effet, à réduire le déplacement tout en satisfaisant les besoins des populations et des activités économiques. C'est particulièrement le cas en zone urbaine ; en effet, maîtriser l'étalement urbain et l'implantation des zones commerciales et d'activités, veiller à la diversité des activités dans les quartiers, maintenir des services de proximité, faciliter les modes de circulation doux et actifs sont autant de moyens d'agir. Dans les modes de planifications actuels dans le domaine de l'aménagement du territoire en Tunisie, la composante optimisation du transport est restée relativement marginalisée et la recherche de la réduction des distances à parcourir par habitant ou par quantité de marchandise a été peu développée pour ne pas dire presque absente.

Sur le plan environnemental et du fait qu'il soit prédominé par le mode individuel, le transport d'une manière générale pèse considérablement sur la balance énergétique, il envahit nos villes et se trouve à l'origine d'une insécurité routière inquiétante.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

Dans cette thématique multisectorielle, la vision qui se dégage appelle à planifier et mettre en œuvre un aménagement du territoire qui soit intégrateur des différentes régions du pays, respectueux des équilibres écologiques, accordant aux villes une plus grande fonctionnalité et une compétitivité plus importante et offrant les bases d'un transport performant et durable.

AS 4.1 : Actualiser et moderniser les modalités de planification du territoire

Il y a aujourd'hui un besoin important d'amélioration et d'optimisation des modalités de planification aux différentes échelles. Un nouveau schéma national d'aménagement du territoire, SNAT, définissant les principales orientations nationales avec leurs déclinaisons régionales en programmes doit dorénavant et assez rapidement constituer le cadre pour toute nouvelle planification. Il permettra, une fois approuvé, d'aiguiller les politiques, les décideurs et les planificateurs et d'assurer la complémentarité nécessaire entre les régions. En même temps et à des échelles plus petites, telles que la région ou le district, des modèles de planification et de programmation plus modernes et surtout plus intégrés et plus concertés doivent rapidement s'institutionnaliser afin d'en faire le cadre de promotion du développement durable et de coordination entre les intervenants.

AS 4.2 : Augmenter la fonctionnalité et la compétitivité des villes tunisiennes

La ville doit offrir à ses habitants et ses visiteurs les meilleures conditions pour optimiser au maximum leurs efforts et leurs investissements. Le déplacement, l'accès aux services de tout genre, la proximité de certains commerces et les opportunités de loisirs et de détente doivent conditionner les modalités de planification et de gestion de la ville afin d'en faire

l'espace le plus fonctionnel et le plus compétitif possible. Les mécanismes de fonctionnement de la ville ne doivent pas entraver ou inhiber le désir de s'impliquer ou de s'engager dans une initiative donnée. La planification de la ville doit être, de ce fait, effectuée de la manière la plus intégrée possible prenant en considération tous les aspects qui conditionnent son fonctionnement tout en responsabilisant les citoyens et les intervenants dans le choix des modes de développement des espaces et des services depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et le suivi.

AS 4.3 : Promouvoir un transport économique, respectueux de l'environnement

Le transport, tel qu'il est pratiqué en Tunisie, prédominé par la voiture personnelle pour les personnes et le camion pour la marchandise, apparaît très coûteux et à fort impact sur l'environnement. Le retour progressif du transport ferroviaire, l'adoption d'une manière générale d'un transport à faible intensité énergétique contribueraient considérablement à améliorer les performances tant économique, que sociale qu'environnementale du transport.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires et Recommandations	Type de mesure
AS 4.1 : Actualiser et moderniser les modalités de planification du territoire	28. Engager l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire-SNAT	Programmatique phare
	29. Réglementer et généraliser les programmes régionaux de l'environnement pour le développement durable-PREDD	Réglementaire phare
	30. Créer des mécanismes opérationnels au niveau national et régional de coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire	Recommandation générale
	31. Concevoir et développer un système d'information sur l'aménagement du territoire aux différentes échelles	Recommandation générale
AS 4.2 : Augmenter la fonctionnalité et la compétitivité des villes tunisiennes	32. Promouvoir la gestion participative aux affaires de la ville à travers des mécanismes à l'instar des agendas 21 locaux, des stratégies ville et du budget municipal participatif	Recommandation générale
	33. Encourager les villes à adopter des plans de circulation urbaine favorisant le transport en commun et le développement des zones piétonnes et cyclables	Recommandation générale
	34. Concevoir et mettre en place les mécanismes nécessaires pour le renforcement des capacités humaines et financières des collectivités locales	Recommandation générale
AS 4.3 : Promouvoir un transport économique, respectueux de l'environnement	35. Elaborer un plan national de développement du transport ferroviaire	Programmatique
	36. Adopter et mettre en œuvre la stratégie du transport à faible intensité énergétique en Tunisie	Programmatique
	37. Encourager l'accès à la voiture électrique et sa pénétration dans le marché tunisien	Recommandation générale

CHAPITRE 5: EDUCATION, INNOVATION ET GESTION DU SAVOIR

CONTEXTE ET ENJEUX

Le système éducatif tunisien est ancré dans les traditions nationales ; il apparaît, toutefois et devant les nouvelles aspirations de la Tunisie, de plus en plus en décalage par rapport aux réalités et surtout aux besoins du marché de l'emploi

La Tunisie a misé depuis l'indépendance sur le développement de son système éducatif, celui-ci a contribué largement au cours des six dernières décennies à rehausser le niveau de la société, faisant de cette dernière un acteur fondamental dans la dynamique socioéconomique du pays. Les défis de demain imposent une actualisation de ce système éducatif afin qu'il puisse répondre positivement aux nouvelles aspirations de la société tunisienne.

La formation et la recherche scientifique et malgré les efforts et les investissements consentis ne répondent que partiellement aux exigences des différents acteurs de développement

En même temps, la formation ainsi que l'enseignement supérieur sont amenés dorénavant à s'adapter de plus en plus aux nouvelles contraintes du marché de l'emploi en offrant aux jeunes et aux étudiants les outils les plus modernes d'analyse, d'investigation et surtout d'adaptation aux nouvelles situations sans cesse en évolution continue.

La recherche scientifique, souvent jugée en décalage par rapport aux problématiques nationales les plus saillantes est également amenée à améliorer son positionnement sur le marché et à se rapprocher beaucoup plus des demandes des différents acteurs agissant dans tous les domaines du développement socioéconomique du pays.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

Les transitions de tout genre, qu'il soit politique, mais aussi économique, technologique et culturel ; que la Tunisie est amenée à effectuer au cours de la prochaine période nécessitent une parfaite maîtrise des connaissances dont les différents acteurs ont besoin et de manière générale, une capacité élevée de gestion du savoir qui soit à la hauteur des différents défis.

Les systèmes d'éducation et de formation doivent de ce fait s'orienter vers la promotion des nouvelles technologies et le développement de l'esprit de l'innovation auprès des jeunes et des bénéficiaires d'une manière générale.

Trois axes stratégiques concrétisent cette vision.

Axe stratégique 5.1 : Développer et moderniser le système éducatif afin qu'il réponde aux aspirations de la jeunesse et puisse relever les défis du futur

La modernisation du système éducatif suppose essentiellement la promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation octroyés aux jeunes et aux élèves. Ceci ne peut se faire qu'à travers la mobilisation et l'implication des différents acteurs du système éducatif,

particulièrement les élèves, les enseignants et les parents, dans la conception et la mise en œuvre du projet éducatif de la Tunisie de demain.

La modernisation visée touchera les différentes étapes de la vie scolaire depuis le jeune âge préscolaire jusqu'au baccalauréat ; elle s'appuiera particulièrement sur le souci constant de développer chez l'élève beaucoup plus les capacités d'analyse, de synthèse et de communication que celles en relation avec la simple accumulation de connaissances. L'élève à travers cet apprentissage doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et des compétences intellectuelles pour le développement de l'autonomie et de l'initiative dont il aura besoin.

Les ressources humaines, capital de toute croissance et évolution, sont amenés au cours de la prochaine étape à développer leurs aptitudes et leurs compétences dans les différents domaines en vue de mieux s'adapter aux changements rapides que nous observons aujourd'hui dans tous les secteurs du développement.

Le savoir le plus actualisé, la capacité d'innovation, la maîtrise de technologies avancées sont autant de garants dont les demandeurs d'emplois et les employés d'une manière générale doivent posséder pour surmonter les défis auxquels les entreprises sont confrontées.

Axe stratégique 5.2 : Promouvoir et encourager la recherche/développement et l'innovation qui garantirait un développement durable, dans l'ensemble des secteurs

La recherche/développement et l'innovation doivent être de manière concrète au service du développement durable en Tunisie, c'est-à-dire en d'autres termes, du développement qui prend en considération les aspirations socioéconomiques du pays mais aussi ses limites et ses contraintes. A ce moment, la recherche et l'innovation ne constitueraient plus uniquement des réponses aux processus de production mais également un appui important à la création de nouvelles opportunités d'emplois et de richesses. La recherche et l'innovation contribueront de ce fait à la mise en application de nouvelles approches de transformation et de production initiatrices de nouvelles pratiques et de nouveaux métiers.

Axe stratégique 5.3 : Communiquer autour du développement durable auprès des principaux acteurs de la société

Le concept de développement durable et plus particulièrement ses déclinaisons pratiques dans le quotidien de l'individu et de l'entreprise demeurent très méconnus auprès de la population et de manières spécifiques auprès des différents acteurs de la société. Les défis de la Tunisie en matière de développement et les contraintes qu'il faut surmonter afin d'asseoir des modèles de développement durable dans l'ensemble des secteurs sont rarement communiqués de manière convaincante et par conséquent peu partagés avec l'ensemble des intervenants.

Les orientations stratégiques et les solutions à développer dans l'avenir en vue de promouvoir un développement durable restent ainsi discrètes et faiblement divulguées auprès des concernés. D'où le besoin de renforcer aujourd'hui la communication dans ce domaine.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires et Recommandations	Type de mesure
AS 5.1 : Développer et moderniser le système éducatif afin qu'il réponde aux aspirations de la jeunesse et puisse relever les défis du futur.	38. Intégrer dans les différents cycles de l'enseignement scolaire et universitaire des cursus de formation et de recherche sur les problèmes et les bonnes pratiques de développement durable.	Recommandation générale
	39. Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux cursus d'enseignement et de formation destinés à la promotion des nouveaux métiers verts	Programmatique
AS 5.2 : Promouvoir et encourager la recherche/développement et l'innovation qui garantiraient un développement durable, dans l'ensemble des secteurs.	40. Cataloguer, valoriser et diffuser les expériences innovantes dans le domaine du développement durable et soutenir techniquement et financièrement leurs propriétaires.	Programmatique
AS 5.3 : Communiquer autour du développement durable auprès des principaux acteurs de la société.	41. Mettre en œuvre un programme de communication et de formation à l'intention des différents acteurs sur les enjeux du développement durable en Tunisie et les orientations stratégiques à favoriser.	Programmatique phare

CHAPITRE 6: GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET ENJEUX

La politique de l'environnement aux échelles nationale et régionale demeure fragmentée et peu intégrée

L'action environnementale en Tunisie s'est constituée graduellement depuis la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement en 1988 sur la base d'une accumulation de programmes et d'activités. A part la tentative, très rapidement délaissée, d'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement menée au début des années 90 en partenariat avec le PNUD ; l'action environnementale en Tunisie n'a pas profité d'un cadre officiel de programmation, d'intégration et de hiérarchisation des activités dans le domaine. Cet état de fait a souvent influencé négativement l'action dans le domaine de l'environnement qui s'est ainsi trouvée dépourvue d'objectifs clairs et surtout de priorisation des actions dans le domaine.

Le cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement à prédominance centralisé, se présente multiple et disparate

Le cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement se caractérise par une multitude d'agences et de structures spécialisées chacune dans un domaine particulier. Cette situation, a probablement enrichi le paysage institutionnel dans le domaine de l'environnement, seulement et en l'absence d'une coordination forte et soutenue entre ces différentes

structures, elle a malheureusement fractionné et individualisé un ensemble de thématiques qui avaient tant besoin d'être examinées et traitées dans un cadre commun et cohérent et réduit par conséquent la performance des actions correspondantes.

Egalement et sur le plan régional, les structures de l'environnement, là où elles existent et tel qu'elles sont actuellement organisées, apparaissent non intégrées et très peu outillées.

Le cadre juridique de l'environnement se caractérise par un foisonnement de textes qui apparaît des fois peu harmonieux

Le cadre juridique dans le domaine de l'environnement apparaît comme une accumulation de textes réalisés tout le long de plusieurs décennies dans des contextes souvent différents suivant des sensibilités et des objectifs des fois même distincts.

Le projet du code de l'environnement, initié mais pas finalisé et qui a pour objectif de combler les lacunes, d'arrêter des principes et d'harmoniser le contenu doit forcément se poursuivre dans le cadre d'une large concertation en vue de sa promulgation.

VISION ET AXES STRATEGIQUES

L'action environnementale en Tunisie n'atteindrait les résultats escomptés que si elle est menée dans le cadre d'une gouvernance intégrée, démocratique et participative pilotée par des institutions efficaces. Trois axes stratégiques permettraient de concrétiser cette vision :

Axe stratégique 6.1 : Créer les conditions stratégiques et le cadre de programmation pour l'élaboration de la politique nationale de l'environnement pour le développement durable

La nouvelle instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures constituerait dans la prochaine étape le cadre idoine pour débattre du développement durable et définir les meilleures orientations qui doivent conduire la Tunisie dans ce domaine. Toutefois et pour que cette instance puisse mener convenablement sa mission de la manière la plus performante et dans la transparence la plus totale, elle sera amenée, préalablement, à définir un ensemble de principes, d'objectifs et de modalités de fonctionnement et de suivi. Le plan d'action national de l'environnement pour le développement durable, PNEDD, constituerait dans ce sens la première base sur laquelle s'appuierait l'instance.

Axe stratégique 6.2 : Créer les conditions institutionnelles pour la mise en œuvre de la politique de l'environnement pour le développement durable

Pour que le plan national de l'environnement pour le développement durable se concrétise et se mette en œuvre, la Tunisie a besoin d'institutions performantes dans le domaine de l'environnement aux échelles nationale et régionale. Ces institutions et en partenariat avec l'ensemble des acteurs contribueront à l'intégration des considérations environnementales dans les différents secteurs de développement à travers essentiellement la prévention, le contrôle des dépassements dans le domaine de l'environnement, l'assistance technique et financière aux parties impliquées dans des actions environnementales, le suivi et l'observation de l'état de l'environnement et de ses interactions avec les activités humaines et la communication autour de l'environnement et du développement durable.

Axe stratégique 6.3 : Créer les conditions réglementaires et juridiques pour assurer la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'environnement

Du fait que l'environnement constitue déjà une composante fondamentale du développement et que sa prise en compte ne peut se faire que dans un cadre réglementaire précis et accepté par l'ensemble des intervenants, il devient aujourd'hui urgent de finaliser rapidement le projet du code de l'environnement. Ce référentiel constituera après son approbation et sa promulgation le cadre juridique de base pour toute intervention dans le domaine de l'environnement.

MESURES PRIORITAIRES

Axes Stratégiques	Mesures Prioritaires et Recommandations	Type de mesure
Axe 6.1 : Créer les conditions stratégiques et le cadre de programmation pour l'élaboration de la politique nationale de l'environnement pour le développement durable.	42. Promulguer les textes d'organisation et de fonctionnement de l'instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures, en tant qu'instance représentative des divers groupes de la société.	Institutionnelle
	43. Elaborer un plan d'action national de l'environnement pour le développement durable-PANEDD ;	Programmatique Phare
Axe 6.2 : Créer les conditions institutionnelles pour la mise en œuvre de la politique de l'environnement pour le développement durable.	44. Restructurer les institutions de l'environnement afin d'octroyer à l'action environnementale plus d'intégration et d'efficacité.	Institutionnelle phare
	45. Mettre en place sur le plan régional des structures appropriées pour une gouvernance décentralisée et efficace de l'environnement	Institutionnelle
	46. Institutionnaliser l'observatoire tunisien de l'environnement pour le développement durable-OTEDD, en tant qu'organe d'information, de monitoring et d'aide à la décision dans le domaine de l'environnement et du développement durable.	Institutionnelle phare
	47. Faire évoluer la Commission Nationale du Développement Durable-CNDD, vers un Conseil Supérieur de l'Environnement et du Développement Durable placé sous la présidence directe du Chef de Gouvernement, en tant qu'organe de coordination et de régulation des politiques publiques dans le domaine.	Institutionnelle
Axe 6.3 : Créer les conditions réglementaires et juridiques pour assurer la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'environnement	48. Elargir et approfondir la concertation autour du projet du code de l'environnement.	Recommandation générale
	49. Adhérer à la convention d'AARHUS sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	Institutionnelle phare

MESURES PRIORITAIRES A COURT TERME

Suite aux travaux des assises, un groupe de travail au sein du Secrétariat d'Etat au Développement Durable a procédé à la priorisation des mesures. Onze (11) mesures ont été considérées les plus prioritaires de par leur caractère urgent, leur degré de maturité ou parce qu'elles conditionnent le processus des réformes pour un développement durable.

1. Elaborer un plan d'action national de l'environnement pour le développement durable-PANEDD 2016-2025.
2. Restructurer les institutions de l'environnement afin d'octroyer à l'action environnementale plus d'efficacité et d'intégration.
3. Institutionnaliser l'observatoire tunisien de l'environnement pour le développement durable -OTEDD, en tant qu'organe d'information, de monitoring et d'aide à la décision dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
4. Institutionnaliser les évaluations environnementales et sociales stratégiques-EESS-pour les politiques, plans et programmes publics ayant une incidence sur la durabilité du développement.
5. Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des écosystèmes.
6. Restructurer le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des déchets tout en lui garantissant une meilleure participation de la population et du secteur privé.
7. Réglementer les éco-audit et le reporting environnemental dans les entreprises.
8. Engager l'élaboration d'un nouveau schéma national d'aménagement du territoire-SNAT.
9. Instituer et généraliser les programmes régionaux de l'environnement pour le développement durable-PREDD.
10. Adhérer à la convention d'AARHUS sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.
11. Mettre en œuvre un programme de communication et de formation à l'intention des différents acteurs sur les enjeux du développement durable.

ANNEXE 1
PROCESSUS D'ELABORATION
DE LA SNDD

Processus d'Elaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

-----ooooOOoooo-----

La Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) pour la Tunisie s'appuie essentiellement sur le principe de la concertation, de l'échange et de l'identification commune des axes stratégiques et des objectifs à atteindre au moins jusqu'au niveau de l'horizon temporel prédéfini de 2020.

Les éléments de cette stratégie et après un travail d'expertise et de mise en cohérence des orientations de la SNDD sur la base de différentes stratégies sectorielles, ont été discutés et approuvés par la majorité des acteurs concernés.

Dans ce sens, la colonne vertébrale de la stratégie repose sur les défis de la durabilité. Chacun de ces défis est présenté et analysé de manière à définir son contexte actuel, les enjeux qui l'accompagnent suivis des choix stratégiques et des leviers d'actions et indicateurs correspondants afin de mesurer le progrès de mise en œuvre de la SNDD.

L'ensemble des éléments constitutifs de cette stratégie, à savoir les défis de la durabilité, les enjeux, les axes stratégiques, les indicateurs ainsi que les objectifs sont le fruit de plusieurs consultations nationales réalisées par les représentants du gouvernement, des différents ministères sectoriels et de la société civile sur les questions ayant trait au développement régional et d'autres questions annexes. Par ailleurs, le document provisoire de la SNDD a été l'objet d'une concertation élargie par un grand nombre de protagonistes à l'échelle nationale voir régionale, et notamment les représentants de la société civile. Le processus d'élaboration de la SNDD se résume comme suit:

Conformément à l'Accord de Financement relatif à l'élaboration de la SNDD, signé entre la Tunisie et le Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM), et aussi au plan d'action y afférent, le Ministère de l'Environnement (ME) a entamé en 2010 un processus d'élaboration de la SNDD. Après l'établissement des termes de référence, une expertise nationale a été réalisée par un bureau d'études. Egalement, un comité de pilotage élargi a été mis en place pour accompagner les efforts de l'expertise nationale. Suite aux recommandations du comité de pilotage, la concertation autour de la dite stratégie a été élargie à travers mise en ligne sur le site web du Ministère du rapport provisoire. Ceci a permis de recueillir les avis d'une large partie de la population Tunisienne organisée sous forme d'ONG, d'organisations professionnelles ou autre.

Après la période de la révolution Tunisienne, des propositions, des commentaires et des remarques via la messagerie électronique Email, le forum de dialogue et les réseaux sociaux «Facebook» ont été reçus, analysés et pris en compte afin d'enrichir la version initiale de la SNDD en vue d'établir l'équilibre escompté entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Suite à cela, une conférence nationale a été organisée le 15 Décembre 2011 en collaboration avec l'UNEP/PAM et en présence de plus de 170 participants représentants des institutions publiques, autorités régionales, organisations

professionnelles, société civile et spécialistes/experts dans le domaine du développement durable.

Au cours de l'année 2012, la Direction Générale de Développement Durable disposait d'un document de la SNDD révisé et actualisé compte tenu des résultats de cette conférence.

Une dernière mise en cohérence du document de la SNDD a nécessité l'organisation d'un atelier interministériel les 7 et 8 Novembre 2013 où 70 invités représentants de l'administration publique et quelques organismes sous tutelles ont pu assister, ainsi que l'organisation de trois ateliers régionaux entre le 12 et le 16 Mai 2014. Ces ateliers se répartissent comme suit:

- Un atelier au Nord à Bizerte qui a regroupé les gouvernorats de Tunis, Manouba, Ariana, Ben Arous, Bizerte, Siliana, Le Kef, Beja Jendouba et Zaghouan,
- Un atelier au Centre à Kairouan qui a regroupé les gouvernorats de Kairouan, Sousse, Mahdia, Monastir, Kasserine, Sidi Bouzid et Nabeul,
- Un atelier au Sud à Gabes qui a regroupé les gouvernorats de Gafsa, Gabes, Sfax, Medenine, Tataouine, Kebili et Tozeur.

L'objectif de ces différents ateliers a été de:

- Parvenir à une version consolidée du projet de la SNDD prenant en compte les spécificités régionales,
- Engager et développer l'appropriation par les collectivités locales des objectifs de la SNDD (et de la recherche d'un développement durable),
- Renforcer le cadre institutionnel d'intégration du développement durable à travers la commission régionale du développement durable.

Chaque atelier régional a regroupé environ une soixantaine de personnes qui sont des représentants des collectivités locales (gouvernorats, délégations, municipalités, etc.) et des représentants des acteurs de la société civile (associations locales, ONG, groupes majeurs au sens onusien : femmes, jeunes, etc.)

Enfin et sur la base de toutes les remarques et suggestions des différentes parties prenantes, le document de la SNDD a été révisé (actualisé, harmonisé et mis en cohérence) en prenant en considération les différentes stratégies nationales sectorielles, puis revu et validé par le comité de pilotage réuni le 31 Mars 2014 conformément aux recommandations de l'atelier interministériel cité ci-dessus.

ANNEXE 2

GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL "SECTEUR PUBLIC"

Nom et Prénom	Ministère/Organisme
Amna Helmi	Ministère de la Santé
Mohamed Ali Ben Slima	Ministère du Transport
AbdelJabar Chouri	Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Ressources en Eau)
Kamel Mzoughi	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (Agence Foncière Industrielle)
Kacem chammakhi	Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de la Production Agricole)
Bchira Bargaoui	Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Affaires Régionales)
Mohamed Fourti	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
Nabil Hamdi	Direction Générale du Développement Durable
Chelbi khaled	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
Hela mzoughi	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
Fathia neji	Ministère du transport
Mbarek Ben Naceur	Banque National de Gènes
Mondher Ben Rjeb	Ministère de l'agriculture (Direction Générale des Ressources en Eau)
Samir el Kaabi	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
Abdallah Faiza	Direction Générale du Développement Durable
Ben Said Lotfi	Direction Générale du Développement Durable
Habib Ben Moussa	Agence National de la Protection de l'Environnement
Sammoud Lamia	Agence Nationale de Gestion des Déchets
Sihem Slim	AFH
Abdennebi Tahar	ANPE
Imen Jaouadi	API
Zaabar Rym	Direction de l'Urbanisme du Ministère de l'Equipement
Ben Ameer Aicha	Ministère de l'Agriculture (Direction de la Pêche et l'Aquaculture)
Amel Jrad	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
Fadhel Baccar	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

GROUPE DE TRAVAIL "SECTEUR PRIVE"

Nom et Prénom	Société
Béchir Ben Rjeb	INTER CONSULT
Néjib Zghonda	INTERTEK
Ilyès Grar	CONNECT
Mongi Chrabi	E.M.C Solution
Salah Mhamdi	CNPC
Mohamed Ghannouchi	EMI MG Services
Mounir khouja	Bonna
Sami Lamouchi	PROTECNO
Wafa Boudagga	Envitou- Stas
Kadhem Kilani	Green Hill
Ben Salah Jomaa	ATPG

GROUPE DE TRAVAIL "ONG"

Nom & Prénom	Organisations
Houda Boufaied	Al Tounisiya pour la protection de la nature et de l'enviro Korba
Asma Bousnina	Association Tunisienne pour les Plantes Médicinales et Nutritionnels
Emna Lahbib	Association Amal Tounes
Bedis Bouziri	Association Aamal Mouatna Marsa Corniche
Mounir Kasri	Association Tunisienne pour les Plantes Médicinales et Nutritionnels
Takara Kraiem	Badael
Taher Bhiri	Association Tunisienne pour le DD et la Protection de la Vie Sauvage
Souhir Karrachy	Green Point
Med el Moncef Chargui	Association des Amis de l'Environnement
Abdelmajid Dabbar	Tunisie Ecologie
Amer Jridi	Tunisia Think Thank Foundation International
Aziza Darghouth	
Radhia Louhichi	Association Réseau Enfants de la Terre
Makrem el Baghy	Association Ahiba Medinet
Takoua Kraeim	Alternatives
Wisseem Gallala	Société Foundation Henrich Paul
Amel Jrad	APEIC
Hedi Gnidz	
Walid Achour	Association des Fans de la Fhebbia
Olfa Jlasi	Nous Aimons Kairouan

Groupe de Travail des "Experts et Universitaires"

Nom & prénom	Organisme/Domaine d'Activité
Abbes Ridha	EXPERT/MODE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION
Mohsen Merdassi	AHT GROUP AG
Iyadh Zahar	UNIVERSITAIRE
Mohamed Bououn	GESTION DES DECHETS
Mohamed Saied	EXPERT INDEPENDANT
Akrem haddad	ONUDI
Faiza Ben Atig	SCET- TUNISIE
Alatiri Raqya	GENIE RURAL/ENERGIE/EAU
Ahmed Basti	CONSULTANT INDEPENDANT
Fadhel Ghariani	CONSULTANT INDEPENDANT
Raoudha Gafrej	L'UNIVERS de L'EAU
Mohamed Rached Ben Azzouz	3C CONSULTING
Jouda Bouattour	ENERGIES RENOUVELABLES/ENERGIS
HOUAOUI LEILA	ENVIRENNEMENT ET DD
IYADH LABBENE	CHANGEMENTS CLIMATIQUES
GHADA HASSINE	CHANGEMENTS CLIMATIQUES/DD
Sami Bel Haj	THETIS
Tarek Nefzi	EXPERT INDEPENDANT

ANNEXE 3
PROGRAMME DES ANDD



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Durable



Les Assises Nationales du Développement Durable

1^{er} et 2 Octobre 2014
Hôtel El Mouradi - Gammarth

PROGRAMME

vers une société durable

1 OCTOBRE 2014

SESSION INAUGURALE

08.30 – 09.00 Accueil des participants

Mot de Bienvenue

M. Mounir MAJDOUB : Secrétaire d'Etat chargé du Développement Durable

09.00 – 10.00

Les Assises Nationales du Développement Durable : vision, cadre, objectifs et démarche

M. Hédi LARBI : Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, et du Développement Durable

Allocation d'ouverture

M. Nidhal Ouerfelli : Ministre auprès du Chef de Gouvernement, chargé de la Coordination et du Suivi des Affaires Économiques

SESSION PLENIERE

10.00 – 10.45

Présentation du rapport de synthèse des Assises Nationales du Développement Durable

M. Samir MEDDEB (Expert)

10.45 – 11.15

Pause-Café

11.15 – 12.30

Débat

12.30 – 12.45

Organisation des travaux des ateliers

12.45 – 14.00

Déjeuner

ATELIERS DE TRAVAIL

14.00 – 15.15

Atelier 1 : Les modes de production et de consommation

Présidé par M. Kamel BEN NACEUR : Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines

Atelier 2 : La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques

Présidé par Monsieur Lassaâd LACHAÂL Ministre de l'Agriculture

Atelier 3 : L'aménagement du Territoire, la ville et le transport

Présidé par M. Hédi LARBI : Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, et du Développement Durable

Atelier 4 : La qualité de vie des citoyens et la lutte contre les nuisances

Présidé par M. Salah BEN AMMAR : Ministre de la Santé

Atelier 5 : L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir

Présidé par M. Taoufik JELASSI : Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication

Atelier 6 : La gouvernance de l'environnement et du développement durable

Présidé par M. Anouar BEN KHLIFA : Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la Gouvernance et de la Fonction Publique

15.15 – 15.45

Pause-Café

15.45 – 17.00

Suite des travaux des ateliers

2 OCTOBRE 2014

SESSION PLENIERE

09.00 - 11.00 Restitution des travaux des ateliers & Débat

11.00 - 11.30

Pause-Café

11.30 - 12.00

Présentation de la synthèse des travaux de la conférence

12.00 - 12.30

Mot de clôture

ANNEXE 4
LISTE DES PARTICIPANTS

Représentants des Etablissements Etatiques

N°	Nom & prénom	Etablissement/ organisation
1.	Béchir Rguez	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
2.	Yassine Takouri	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
3.	Nizar Yedaes	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
4.	Ridha Guesmi	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
5.	Taoufik Baya	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
6.	Mohamed Aded	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
7.	Gada Jallali	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
8.	Hakima Ezarzri	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
9.	Asma Béjia	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
10.	Imen Sidaan	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
11.	Najeh karbia	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
12.	Badreddine mikchek	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
13.	Ahmed Lsidi	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
14.	Raoudha Laarbi	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
15.	Ines Yagouta	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
16.	Chokri Mezgani	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
17.	Hamza Youssef	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
18.	Chokri Ncib	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
19.	Dorra Echrif	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
20.	Mosbah Abaza	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
21.	Meher Ben Salem	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
22.	Hedi Chébili	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
23.	Slimen Ben Yousef	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du

		territoire et du Développement Durable
24.	Arbi Kchok	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
25.	Sabria Bnoui	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
26.	Hakim Issaoui	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
27.	Nabil Hamada	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
28.	Fayza Abdallah	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
29.	Zouhour Methammem	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
30.	Sarra Ben Maïdi	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
31.	Md Moktar Ellafi	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
32.	Wahbi Jawadi	Ministère de l'Agriculture
33.	Moktar Elaaloui	Ministère de l'Agriculture
34.	Ahmed Boumenjel	Ministère de l'Agriculture
35.	Abdessalem Abdessamad	Ministère de l'Agriculture
36.	Md Habib Ben Jama	Ministère de l'Agriculture
37.	Jihen Ben Yahmid	Ministère de l'Agriculture
38.	Afwa Thameur	Ministère de l'Agriculture
39.	Walid Abidi	Ministère de l'Agriculture
40.	Saad Eddin Ben Ali	Ministère de l'Agriculture
41.	Abdelmajid Hamouda	Ministère de l'Agriculture
42.	Sirine Sakli	Ministère de l'Agriculture
43.	Md Naceur Suissi	Ministère de l'Agriculture
44.	Thameur Abdellewi	Ministère de l'Agriculture
45.	Hatem Ben Thameur	Ministère de l'Agriculture
46.	Md Najib Esseddik	Ministère de l'Agriculture
47.	Kaled Labna	Ministère de l'Agriculture
48.	Md Thabet	Ministère de l'Agriculture
49.	Touhemi Kourcheni	Ministère de l'Agriculture
50.	Faten Kalifa	Ministère de l'Agriculture
51.	Imen Lahmer	Ministère de l'Agriculture
52.	Abdellah Chrid	Ministère de l'Agriculture
53.	Safwen Mwalhi	Ministère de l'Agriculture
54.	Hsan Chwerbi	Ministère de l'Agriculture
55.	Najib Torki	Ministère de l'Agriculture
56.	Rafik Nweili	Ministère de l'Agriculture
57.	Hajer Kileni	Ministère de l'Agriculture
58.	Rim Boubaker	Ministère de l'Agriculture
59.	Md Haithem Ben AArfa	Ministère de l'Agriculture
60.	Samia Maama	Ministère de l'Agriculture
61.	Aymen Lazrek	Ministère de l'Agriculture

62.	Abdessatar Ksim	Ministère de l'Agriculture
63.	Faycel Sayari	Ministère de l'Agriculture
64.	Souaad Sessi	Ministère de l'Agriculture
65.	Tiba Haggui	Ministère de l'Agriculture
66.	Md Ayedi	Ministère de l'Agriculture
67.	Hsan Lotfi frigui	Ministère de l'Agriculture
68.	Boubakar	Ministère de l'Agriculture
69.	Kayes Mensi	Ministère de l'Agriculture
70.	Jalila Boudeli	Ministère de l'Agriculture
71.	Rania Mannaa	BCT
72.	Latifa Bouaaza	BTS
73.	Riadh Hanchi	BTS
74.	Sana Gannouchi	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
75.	Ines Ben Salah	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
76.	Md Fourti	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
77.	Linda Chaanbi	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
78.	Samira Nefzi	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
79.	Walid Rkik	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
80.	Amel Ben Mohamed	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
81.	Marie José Elloumi	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
82.	Samir Khédira	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
83.	Hamed Mrabet	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
84.	Hbib Weslati	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
85.	Chokri Glouz	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
86.	Hanadi Kadria	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
87.	Monia ben Kidr	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
88.	Tarmiz Baccar	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
89.	Tawfik Gargouri	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
90.	Md Zaibi	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
91.	Arbi Bouguerra	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
92.	Adel Maatouk	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
93.	Nabiha Ben Mbarek	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
94.	Feyza Abidi	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
95.	Makrem Saidi	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
96.	Meher Jawadi	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
97.	Yassine Ennehdi	Banque Nationale de Gènes
98.	Meher Mdini	Banque Nationale de Gènes
99.	Mbarek Ben Naceur	Banque Nationale de Gènes
100.	Najla Mezguanni	Banque Nationale de Gènes
101.	Olfa Saddoud	Banque Nationale de Gènes

102.	Marwen Arfa	Banque Nationale de Gènes
103.	Mustafa Smaali	Banque Nationale de Gènes
104.	Md Mahdi Ennakli	Banque Nationale de Gènes
105.	Badreddine lasmer	Office National de l'Assainissement
106.	Abdelmajid Abdessalem	Office National de l'Assainissement
107.	Naji Halloul	Office National de l'Assainissement
108.	Mohsen Laouini	Office National de l'Assainissement
109.	Salem Ben Masoud	Office National de l'Assainissement
110.	Tarek Chaabouni	Office National de l'Assainissement
111.	Lotfi Dhaouedi	Office National de l'Assainissement
112.	Lotfi Zkhama	Office National de l'Assainissement
113.	Sami Gheriani	Office National de l'Assainissement
114.	Ali Jmil	Office National de l'Assainissement
115.	Badreddine Abdellatif	Office National de l'Assainissement
116.	Mehrez Elmesbahi	Office National de l'Assainissement
117.	Md Ali Torki	Agence Nationale de Gestion des Déchets
118.	Amin Barbouch	Agence Nationale de Gestion des Déchets
119.	Hmida Ben Goura	Agence Nationale de Gestion des Déchets
120.	Ridha Brahem	Agence Nationale de Gestion des Déchets
121.	Md Mchat	Agence Nationale de Gestion des Déchets
122.	Hichem Laabidi	Agence Nationale de Gestion des Déchets
123.	Abir Sessi	Agence Nationale de Gestion des Déchets
124.	Ilhem Romdhani	Agence Nationale de Gestion des Déchets
125.	Aziza Hamroun	Agence Nationale de Gestion des Déchets
126.	Souhaïel Abdelkader	Agence Nationale de Gestion des Déchets
127.	Ilyes Ben Slimen	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
128.	Hala Kamoun	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
129.	Fadhila Dabboussi	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
130.	Nawel Mejri	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
131.	Naziha Hsin	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
132.	Rim Guizeni	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
133.	Faouzi Hammouda	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
134.	Sirine Moussa	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
135.	Rachida Abid	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
136.	Nihel Biltifa	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
137.	Sounia Bouzouita	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

138.	Latifa Zkhama	Office Nationale de l'Assainissement
139.	Hdhemi Kasraoui	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
140.	Ismea Ben karka	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
141.	Fadhel Baccar	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
142.	Bassem Essguaier	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
143.	Md Ali Triki	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
144.	Samia Bouferes	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
145.	Saba Guellouz	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
146.	Kouther Ben Houaidi	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
147.	Housseem Rjichi	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
148.	Anisa Ksiao	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
149.	Mouna Ktata	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
150.	Aymen Elmejbri	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
151.	Md Ben Saiid	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
152.	Nabil Hamdi	Direction Générale du développement Durable
153.	Adel Ktat	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
154.	Fathi Hsin	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
155.	Yousr Kouiaa	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
156.	Jihen Ghuiloufi	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
157.	Radhia Ben Mrad	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
158.	Rabeh Bou Aasker	Ministère de l'Agriculture
159.	Adel Ellaben	Ministère de l'Agriculture
160.	Nouaamen Gara	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement Durable
161.	Chouaieb Arfeoui	ANETI
162.	Awatif Ben khoud	ANETI
163.	Lasaad Ben Romdhane	ITECQ
164.	Imed Ben Rabbeh	ITECQ
165.	Kaies Ibrahim	ITECQ
166.	Nabila Sboui	ITECQ
167.	Riadh Atia	CPE
168.	Kaled Ben Hmida	CPE
169.	Riadh Ben Chikh	Ministère de l'Intérieur
170.	Hajer Ben Youssef	Ministère de l'Intérieur
171.	Laila Ben Hafsia	Ministère de l'Intérieur
172.	Hafidha Belkhir	Ministère de l'Intérieur
173.	Imed Moussa	Ministère de l'Intérieur
174.	Amin Aameri	Ministère de l'Intérieur
175.	Soufien Bouslimi	Ministère de l'Intérieur
176.	Farid Ben Ammar	Ministère de l'Intérieur
177.	Anis Hlewi	Ministère de l'Intérieur

178.	Mabrouk Mimouni	Ministère de l'Intérieur
179.	Feten Ben Salah	Ministère de l'Intérieur
180.	Nour Chokri	Ministère de l'Intérieur
181.	Chokri Meslmeni	Ministère de l'Intérieur
182.	Zied Ouni	Ministère de l'Intérieur
183.	Noureddine Bouzaïen	Ministère de l'Intérieur
184.	Nacim Bouslimi	Ministère de l'Intérieur
185.	Md Ali Bouzara	Ministère de l'Intérieur
186.	Wassila Hajji	Ministère de l'Intérieur
187.	Kaled Hachicha	Ministère de l'Intérieur
188.	Rabeh Khmiri	Ministère de l'Intérieur
189.	Hsan Baccar	Ministère de l'Intérieur
190.	Mohamed Ifa	Ministère du Commerce
191.	Zoubaier Rabeh	Ministère du Commerce
192.	Khaled Ben Abdellah	Ministère du Commerce
193.	Radhia Ouhichi	Ministère de l'Education
194.	Imen Chrif	Ministère de l'Education
195.	Imed Guitari	Ministère de la Jeunesse & du Sport
196.	Raja Belhaj	Ministère de la Jeunesse & du Sport
197.	Aalsa Khouaja	Ministère de la Jeunesse & du Sport
198.	Mouhieddine Arbeoui	Ministère de la Jeunesse & du Sport
199.	Md Ali Khaldi	Ministère de la Jeunesse & du Sport
200.	Farid Hammami	Ministère de l'Enseignement Supérieur
201.	Ali Fguiri	Ministère de l'Enseignement Supérieur
202.	Abdelkader Hamdoun	Ministère de l'Enseignement Supérieur
203.	Bilel Aboudi	Ministère de la Culture
204.	Bourhen Bissadek	Ministère des Finances
205.	Sounia Housni	Ministère des Affaires Sociales
206.	Mounia Chaweli	Ministère du Tourisme
207.	Hedi Younes	Ministère du Tourisme
208.	Samir Rkik	Ministère de l'Industrie
209.	Saber kilani	Ministère de l'Industrie
210.	Mohsen Missaoui	Ministère de l'Industrie
211.	Moujehid Hannechi	Ministère de l'Industrie
212.	Ghofran Dhouib	Ministère de l'Industrie
213.	Nadhem Hannechi	Ministère de l'Industrie
214.	Adel Brahem	Ministère des Finances
215.	Ahlem Chalbi	Ministère des Finances
216.	Hatem Souli	Ministère des Finances
217.	Abdelaziz Mahfoudhi	Ministère des Finances
218.	Lotfi Ladrach	Ministère des Finances
219.	Hassan Ben salem	Ministère de la Santé
220.	Riadh Ben Abbes	Ministère de la Santé
221.	Mustafa Abdejalil	Ministère de la Santé
222.	Samir Wergmi	Ministère de la Santé
223.	Amna Helmi	Ministère de la Santé
224.	Salma Harmi	Ministère de la Santé

225.	Tarek Bouazizi	Ministère du Transport
226.	Hamdi Baba	Ministère du Transport
227.	Abdelkader Talhaoui	Institut National des Statistiques
228.	Mustafa Bouzaïen	Institut National des Statistiques
229.	Adel Swides	Institut National des Statistiques
230.	Karim Salah	Institut National des Statistiques
231.	Isam Dagguari	INAT
232.	Fathi Ben Mariem	Institut Zaitouna
233.	Olfa Bou Saadia	Institut Zaitouna
234.	Wafa Guirieni	Institut Zaitouna
235.	Ali Ben Dhieb	Institut Zaitouna
236.	Dhouha Siideni	Institut Zaitouna
237.	Md Brahem	Institut Zaitouna
238.	Ameni Bachir	Institut Zaitouna
239.	Ezzidine Mesbahi	Observatoire National de l'Emploi
240.	Asaad Moualhi	Inst.sup de F. continue
241.	Asia Belkafi	Sect d'état de D & coop.l
242.	Imed Char	OTC
243.	Md Belhaj hammara	CRES
244.	Makrem ben Hmida	AHK Tunis
245.	Afif Ethabet	INNORPI
246.	Nahla Rachkou	INNORPI
247.	Habib Sayehi	CEJ
248.	Hatem Guesmi	CTT
249.	Hammadi Mhadhbi	CRC
250.	Akrem Rhouma	ONIA
251.	Zouhaier Kadhi	ONIA
252.	Olfa Swibgui	ITES
253.	Zin Abidin Dakhli	Ministère de l'Intérieur
254.	Md Ben Saiid	DGE/SEDD
255.	Hbib Mcherik	Ministère de l'Équipement
256.	Abderrazek Chiha	Ministère de l'Équipement
257.	Md Sghaier Ben jeddou	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
258.	Yassir Ghouma	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
259.	Ezzeddine Lahdhiri	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
260.	Kaouther Aalwi	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
261.	Hamda Aalwi	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
262.	Htem ben Belguecim	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
263.	Karim Souhnoun	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
264.	Lotfi Ben saiid	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
265.	Sihem Fileli	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
266.	Salah Hassini	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
267.	Mondher Haj Md	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
268.	Rabha Chouaieb	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
269.	Imed Fadhel	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
270.	Saber Bel Haj Ali	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
271.	Zied Ballaji	Secrétariat d'Etat du Développement Durable

272.	Abderraja Salhi	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
273.	Feker Guannouni	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
274.	Hedi Shili	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
275.	Md salah Arfewi	Ministère de l'Equippement
276.	Laila Bourawi	Ministère de l'Equippement
277.	Noura Khiari	Ministère de l'Equippement
278.	Haithem Nasri	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
279.	Amel Jlassi	Secrétariat d'Etat du Développement Durable
280.	Moncef Miled	Secrétariat d'Etat de Développement et de la Coopération

Représentants des Associations

281.	Kamel Zaghwani	A.Tu développement et biodiversité
282.	Riadh Naouar	A.Tu d'ingénierie des espaces
283.	Slim Saïdi	A.Touristique envi. Tabarka
284.	Mariam Hindous	INAT
285.	Ahmed Yahia	Club UNESCO Gtar
286.	Soumaia Matmati	Club UNESCO ALESCO
287.	Rachid ben Slama	Club UNESCO ALESCO.Tunis
288.	Imen Boulbaba	Club UNESCO ALESCO.Mednine
289.	Mouez Gharsalli	A.de protection de l'envi. et du patrimoine
290.	Abderrzek Jabbari	A.de protection de l'envi. et du patrimoine
291.	Khaled Lahouli	A.du DD .Zarat
292.	Rdha ben Ahmed	A.Volanté de la vie
293.	Mohsen ben karim	A.Volanté de la vie
294.	Tawfik ben fraj	ATEN Gabes
295.	Md Kouraichi	A. Amie de l'envi
296.	Moncef Chargui	A. Amie de l'envi
297.	Karim Abdelhamid	A.DD Tunis
298.	Soumaya Zaddam	A.J.M.E.C
299.	Chrifa Driss	APC du littoral
300.	Faouzi Zaga	TAMS
301.	Harzi Md Naffa	A.de protection de l'envi. et du patrimoine
302.	Kamel Zaghwani	A.de protection de l'envi. et du patrimoine
303.	Aameur Jridi	A. Compagne
304.	Hassan Hmaïdi	A.Tu développement et biodiversité
305.	Salah Ferchichi	A.Vision des Martyrs
306.	Rakia Atiri	A. Eau .développement
307.	Najwa Mestiri	A. Forum Société civile
308.	Md Ben Hamed	A.PE Tataouine
309.	Ameur Mtimet	FNAEDD
310.	Balkis kamech	A. Espoir Tunis
311.	Hafedh Hanteti	FTED
312.	Mohsen Isawi	A.Oukhayet Aiin Soultan
313.	Salah Kias	A.PNE.Kef
314.	Houda Boufeid	A.PNE.Korba
315.	Samira Mattoussi	A.Tu. PE Mhamdia
316.	Salem ben Yahia	A Vert ption des ress. N

317.	Amel Mastouri	A Vert ption des ress. N
318.	Sarra Abidi	A. tu PE et Monument
319.	Sana Taktak	A. twasoul Ajiel
320.	Sabiha ben Ammar	IDEC
321.	Hajer Bousetta	Association Green Growth Tunisia
322.	Dourra Gharbi	Institut de la Citoyenneté
323.	Md Salah Chkhir	Institut de la Citoyenneté
324.	Faouzi Ben Salem	A.Ancien étudiant au Maroc
325.	Hammadi Mallouli	A. etude et recherche ds l'histoire de Sousse
326.	Md Bachir Mefteh	A.Tu. Env. Santé
327.	Md Mansi	A.jasmin dévelop &Env
328.	Najla Mefteh	A.mémoire de la médina
329.	Mouslem Bedoui	A.rég de l'env kasserine
330.	Rim Trabelsi	A.tun Dév & Biodiversité
331.	Olfa Jalssi	A.Aimons Kairouan
332.	Bachir Fathallah	A.Hirgla
333.	Faouzi fekhet	ATDD
334.	Lazhar Chrif	A.maintenace ville de Gafsa
335.	Abdelhamid Memi	A.maintenace ville de Gafsa
336.	Ridha Boulebiar	A.E & DD dar chaaban fehri
337.	Badreddine Lasmar	A.Tun jenesse et savoir
338.	Aicha Ben Taheur	A réseau tunis vert
339.	Takwa karim	A.badael
340.	Habib Bouassida	A.transparence en energie
341.	Kadija kouki	A .mains blanches
342.	Md Lahmar	A Tun de transparence
343.	Souad Chattouti	A.E & dév Slimen
344.	Marwen kammessi	A.PE M mhamdia
345.	Akthem Neili	EDEN
346.	Mikaeil Neji	EDEN International
347.	Ghassen Meai	A tu P&G
348.	Sihem Bouazza	A Tu droit de développement
349.	Bourhen Kadhi	A .E Azmour
350.	Nouaaman Ribai	A tun Gouvernance
351.	Hamza Radhouen	Association tunisienne des randonneurs
352.	Abdelmajid Dabbar	Tunisie Ecologie
353.	Sabine Günther	Association pour le développement durable en Tunisie
354.	Ibrahim Hadded	A .de Dév des Compétences
355.	Makrem Baati	A .Ahibba Chebba
356.	Walid Aachour	A .Ahibba Chebba
357.	Adel Azebi	A.Ahibba mourouj2
358.	Ali Abbes	A.Ahibba mourouj2
359.	Hedi knider	A.Env &Dév Kram
360.	Taheur Bhiri	ANCDVS
361.	Badis Bouziri	A.Travail & citoyen
362.	Kasri Mounir	A .jeunesse & savoir
363.	Radhia whichi	A - enfant et terre

364.	Faouzi Zagha	TAMS
365.	Aziza Darghouth	Otcp atlas
366.	Safa ben Mbarek	EDEN TUNISIE
367.	Amna Habib	A. Espoir Tunis

Représentants des Organismes Professionnels

368.	Olfia Zouaghui	UTAP
369.	Sarra Ben hammadi	UTAP
370.	Thouraya tabbessi	A.Défence de consommateur
371.	Béchir chemekh	Scout tun
372.	Ilyes kharrar	CONNECT
373.	Bahia Kchaou	AMTT
374.	Wafa Sehli	Conv. des NU pour la lutte contre la désertification
375.	Ilyes Izin	TUNISIAN INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND DEVELOPMENT

Représentants du secteur privé

376.	Nabil Mouelhi	SOTULUB
377.	Med Ali Sbouuii	SOTULUB
378.	Fethi Djelassi	T.E.A.M bureau d'étude
379.	Ines Trabelsi	CAMI bureau d'étude
380.	Salah Mhamdi	Chambre Nationale de l'Industrie du Ciment
381.	Foued Soud	I. O. N sarl
382.	Khaoula Ftouhi	Groupe STUDI
383.	Karim Ben Hamida	Chambre Tuniso-allemande de l'Industrie et du Commerce
384.	Ali Ben Nacer	STIR
385.	Faten Rezgui	STIR
386.	Afef Bannouri	STEG
387.	Mohamed Salah Bargaoui	Société Tunisienne des Marchés de Gros de Bir Kassa
388.	Khaoula Mestiri	Tunisie Autoroute
389.	Mohamed Atiba Romma	Tunisie Autoroute
390.	Asma Nouira	Tunisie Autoroute
391.	Ridha Salhi	Tunisie Autoroute
392.	Mounir Makhoulouf	Steel Company
393.	Ridha Haleb	SOTRAPIL
394.	Yosra Chibi	Société Bio et Nature
395.	Habib Bou Chima	Services d'ingénierie & Travaux
396.	Mohamed Ridha Trabelsi	Société Albouhayra
397.	Tarek Bouguerra	Société Albouhayra
398.	Naser Ben Maiiz	Société Albouhayra
399.	Imen Saidan	COMETE Engineering
400.	Hatem Bouattour	K M S
401.	Tijani Torki	T E T A - B
402.	Mohamed Chaari	STIR
403.	Nour Ben Hamida	TRAPSA
404.	Mohamed Ridha Safer	Société de Service du Gazoduc Transtunisien
405.	Sana Batti	SITEC

406.	Arbi Batti	SITEC
407.	Djalel Badr	Société des Canaux
408.	Jjileni Chatti	T A L A E
409.	Elyes Abdeljawed	SMART Consult
410.	Winckel Patrick	IGIP
411.	Arfaoui Salem	Société Tunisienne pour l'Exploration

Experts et Universitaires

412.	Mayer URBAN	GIZ
413.	Raoudha Gafrej	expert
414.	Nara Ben Ameer	GIZ/sweep-net
415.	Wasim Chaaben	GIZ/sweep-net
416.	Nadine Guenther	GIZ/projet PAD
417.	Abderazzak Bouchahda	expert
418.	Hyadh Ezzaher	Université de Carthage
419.	Najoua Trigui	Faculté des Sciences de Bizerte
420.	Thouraya Mallah	Faculté de Manouba
421.	Mohamed Adel Hentati	expert
422.	achref dameghji	ESPRIT
423.	nadia salhi	Ecole Nationale des Ingénieurs de Tunis
424.	Rim Ben Jaber	Ecole Nationale des Ingénieurs de Tunis
425.	Leila Lasrem	Faculté des Sciences de Tunis
426.	Hajer Zgolli	Faculté des Sciences de Tunis
427.	Mohamed Fadhel Meddeb	Expert
428.	Khaled Agha	Expert
429.	Fathi Zagrouba	ISSTE
430.	Khaoula Ltayef	Expert
431.	Ghada Hassine	Expert
432.	Helmi Hamdi	Technopol Borj Sédria
433.	Badia Chelli	Technopol Borj Sédria
434.	Wafa Allaya	Institut supérieur des Carrières du Patrimoine
435.	Ousama Lahyani	Ecole Nationale des Ingénieurs de Tunis
436.	Safa Laourine	Faculté des Sciences de Tunis
437.	Manuela Honegger Heller	Consulte inter en Gouver et Démo

Représentants des Ambassades et des Partenaires de la coopération au Développement

438.	Najla Ghachem Suide	Ambassade de la Suisse
439.	Tanja Jääskeläinen	Ambassade de la République Finlandaise
440.	Anne GUEGUEN-MOHSEN	Ambassade de France
441.	Marie Alexandra Veilleux-Laborie	BERD
442.	Abdelazziz Chaouachi	BERD
443.	Ahmed Zairri	BERD
444.	Didier Berdager	Agence Française de Développement
445.	Jérôme SAULIERE	Agence Française de Développement
446.	Philippe Cyrille Berton	Agence Française de Développement
447.	Rainer Krischel	GIZ

448.	Winnubst Hein	Ambassade d'Allemagne
449.	Wissem Kallela	Heinrich Böll Stiftung
450.	Nadia Chahdoura	UNOPS
451.	Houcem Aguerbi	UNOPS
452.	Faouzi Maamouri	WWF
453.	Hichem Salem	UICN - Med
454.	Khaled Fatnassi	Nations Institute INDC & ATUCOM
455.	Ahmed Bougaccha	FAO
456.	Nourredine Nasr	FAO
457.	Benoit Horemans	FAO
458.	Jihene Touil	PNUD
459.	Akrem Hadded	ONUDI
460.	Rim Aloulou	Banque Europ. D'Investissement
461.	Kishan Khoday	PNUD
462.	Najla Ghachem Suide	Ambassade de la Suisse